

Veuillez prendre note : les tableaux fournis dans toutes les questions (à l'exception de la Q.52) ne sont que des formats qui vous sont suggérés pour la présentation des données.

L'ÉGLISE MÉTHODISTE UNIE

LES ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE /THE BUSINESS OF THE ANNUAL CONFERENCE/ – (BAC)

Procès-verbaux de la Conférence annuelle de
tenue à
de (date)....., jusqu'au
présidée par l'Évêque.....
Date d'organisation..... Session numéro

PREMIÈRE PARTIE – ORGANISATION ET ACTIVITÉS GÉNÉRALES

1. Qui sont les personnes élues pour la période quadriennale (¶¶603.7, 619)

Secrétaire

Adresse postale :
Numéro de téléphone :
Adresse électronique :

Statisticien

Adresse postale :
Numéro de téléphone :
Adresse électronique :

Trésorier

Adresse postale :
Numéro de téléphone :
Adresse électronique :

Communicateur

Adresse postale :
Numéro de téléphone :
Adresse électronique :

2. La conférence annuelle est-elle constituée en société ? (¶603.1)

3. Cautionnement et audit :

Quels sont les responsables chargés de gérer les fonds de la conférence ayant fait l'objet d'un cautionnement, et pour quels montants ? (¶¶618, 2511)

Nom	Poste	Montant de la caution

Les registres de ces responsables ou de ces personnes ont-ils été audités ? (¶¶617, 2511) ____ (Voir rapport, page ____ du procès-verbal.)

4. Quelles agences ont été désignées ou élues ?

- a) Qui sont les personnes élues à la présidence des organismes mandatés énumérés ci-dessous ?

Organisme	Présidence	Adresse postale	Numéro de téléphone	Adresse électronique
Conseil des finances et de l'administration de la conférence (¶611)				
Conseil du Ministère ordonné de la conférence (¶635)				

Conseil des pensions de la conférence (¶639)				
Conseil des administrateurs de la conférence annuelle (¶640, ¶2512)				
Comité de la conférence sur l'épiscopat (¶637)				
Comité de la conférence pour l'examen administratif (¶636)				
Femmes unies dans la foi (Carrefour des femmes méthodistes unies) (¶647)				
Commission générale / Forum des hommes méthodistes unis (¶648)				
Commission des archives et de l'histoire de la conférence (¶641)				

b) Indiquez le nom de l'agence (ou des agences) et du/des président(s) de votre conférence annuelle qui est (sont) responsable(s) des fonctions liées à chacune des agences générales suivantes de L'église (¶610.1):

Agence générale	Agence de la Conférence	Présidence	Adresse postale	Numéro de téléphone	Adresse électronique
Conseil église et société de la conférence					
Conseil des ministères de discipulat de la conférence					
Conseil de la conférence pour le ministère mondial					
Conseil de l'éducation supérieure et du ministère					
Commission pour l'unité des chrétiens et les affaires interreligieuses					
Commission sur la religion et la race					
Commission de la conférence sur le statut et le rôle de la femme					
Commissions pour les communications					

c) Indiquez le nom des agences/organisations de la conférence et du/des président(s) ou équivalent(s) chargé(s) des fonctions suivantes :

Agence générale / Organisation	Nom de l'agence	Présidence	Adresse postale	Numéro de téléphone	Adresse électronique
Commission pour la justice pénale et les ministères de miséricorde (¶657)					
Commission pour la lutte contre la discrimination liée aux handicaps (¶653)					
Commission pour la rémunération équitable (¶625)					
Conseil des laïcs de la conférence (¶631)					
Comité pour le ministère des Amérindiens (¶654)					
Commission de la conférence sur les églises à faible effectif (¶645)					
Conseil de la conférence pour le ministère de la jeunesse (¶649)					
Conseil de la conférence pour le ministère des jeunes adultes (¶650)					
Directeur des ministères connexionnels (¶608)					
Comité juridictionnel					
Conseiller juridique de la conférence					
Rédacteur du procès-verbal de la conférence					

d) Des personnes ont-elles été élues aux conseils et commissions de district suivants ? Répondre par oui ou par non.

- (1) Conseils de district pour la localisation et la construction des églises (¶2518.2)
- (2) Commissions relatives à la surintendance de district (¶669)
- (3) Commissions de district pour le ministère ordonné (¶666)

e) Quels autres conseils, agences, comités ou commissions ont été désignés ou élus au sein de la conférence annuelle ?

Organisme	Présidence	Adresse postale	Numéro de téléphone	Adresse électronique

5. Les secrétaires, trésoriers et statisticiens ont-ils conservé et communiqué leurs données respectives conformément aux formats prescrits ? (¶606.8)
 6. Quel est le barème de la rémunération de base minimale du clergé pour l'année suivante ? (¶¶342, 625.3)
 7. Quel montant a été attribué aux charges pastorales au sein de la conférence et qui doit être collecté pour le soutien des surintendants de district pour l'année suivante ? (¶614.1a)
 8. a) Quel montant a été attribué aux charges pastorales au sein de la conférence et qui doit être collecté pour soutenir les programmes de pension et d'avantages sociaux de la conférence pour l'année suivante ? (¶¶614.1d, 1507)

(1) Pour le Fonds du service mondial	\$
(2) Pour le Fonds d'éducation ministériel	\$
(3) Pour le Fonds des collèges historiquement pour les noirs	\$
(4) Pour le Fonds de l'Université d'Afrique	\$
(5) Pour le Fonds épiscopal	\$
(6) Pour le Fonds de l'administration générale	\$
(7) Pour le Fonds de coopération interdénominationnelle	\$
 - b) Quelles sont les contributions à collecter auprès de cette conférence pour l'année suivante ?

(1) Pour le Fonds du service mondial	\$
(2) Pour le Fonds d'éducation ministériel	\$
(3) Pour le Fonds des collèges historiquement pour les noirs	\$
(4) Pour le Fonds de l'Université d'Afrique	\$
(5) Pour le Fonds épiscopal	\$
(6) Pour le Fonds de l'administration générale	\$
(7) Pour le Fonds de coopération interdénominationnelle	\$
9. Responsables laïcs de la conférence et des districts (¶¶603.9, 660):
 - a) Responsable laïc de la conférence : Nom :
Adresse postale
 - b) Responsable laïc adjoint de la conférence :
 - c) Responsables laïcs de district et responsables laïcs adjoints de district :

10. Indiquez le nom des églises locales qui ont été :

- a) Organisées ou maintenues sous la forme d'**une nouvelle église** (¶259.1-4 continuer à inscrire les congrégations ici jusqu'à ce qu'elles soient indiquées dans les questions 14. c, d, e, ou f)

Numéro attribué par GCFA	Nom de l'église	District	Adresse postale	Numéro de téléphone	Date de création

- b) Organisées ou maintenues sous la forme de **congrégations dans le cadre d'une mission** (¶259.1-4 continuer à inscrire les congrégations ici jusqu'à ce qu'elles soient indiquées dans les questions 14.c, d, e, ou f)

Numéro attribué par GCFA	Nom de l'église	District	Adresse postale	Numéro de téléphone	Date de création

- c) Organisées ou maintenues sous la forme de **congrégations satellites** (¶247.22 continuer à inscrire les congrégations ici jusqu'à ce qu'elles soient indiquées dans les questions 14.a, d, e, ou f)

Numéro attribué par GCFA	Nom de l'église	Église mère	District	Adresse postale	Date de mise en place

- d) Organisées en tant qu'**église à charte** (¶259.5-10)

Numéro attribué par GCFA	Nom de l'église	District	Adresse postale	Numéro de téléphone	Date de la charte

e) Fusionnées (¶2546, 2547)

(1) Église méthodiste unie avec Église méthodiste unie

District	Numéro attribué par GCFA	Nom de la première église	Numéro attribué par GCFA	Nom de la seconde église	Numéro attribué par GCFA	Nom de l'église fusionnée	Date de la fusion

(2) Autres fusions (indiquez la dénomination)

District	Numéro attribué par GCFA	Nom de la première église	Numéro attribué par GCFA	Nom de la seconde église	Numéro attribué par GCFA	Nom de l'église fusionnée	Date de la fusion

f) Dissolution ou abandon (¶229, 341.2, 2549) Indiquez la raison pour laquelle chaque église figure sur la liste.

(1) Nouvelle église implantée (¶259.2, 3, ¶2553)

Numéro attribué par GCFA	Nom de l'église	District	Localité	Date de la clôture	Raison de la clôture

(2) Congrégation dans le cadre d'une mission (¶259.1a, ¶2553)

Numéro attribué par GCFA	Nom de l'église	District	Localité	Date de la clôture	Raison de la clôture

(3) Congrégation satellite (¶247.22)

Numéro attribué par GCFA	Nom de l'église	District	Localité	Date de la clôture	Raison de la clôture

(4) Église locale à charte (¶259.5, ¶2553)

Numéro attribué par GCFA	Nom de l'église	District	Localité	Date de la clôture	Raison de la clôture

g) Déménagé et à quelle adresse

Numéro	Nom de l'église	District	Adresse postale	Adresse physique	Date du

attribué par GCFA					déménagement

h) Changement du nom de l'église (Par exemple: « Église Première » à « Église de la Trinité »)

Numéro attribué par GCFA	Ancien nom	Nouveau nom	Adresse	District

i) Transférés cette année dans cette conférence en provenance d'autres conférences méthodistes unies et avec quelle qualité de membre (¶41, 260)

Numéro attribué par GCFA	Nom	Qualité de membre	Conférence ayant envoyé ce membre

j) Quelles sont les paroisses coopératives structurées qui ont été créées ? (¶206)

Numéro attribué par GCFA	Nom de la paroisse	Nom du circuit	Nom de l'église	District

k) Quels sont les autres changements relatifs à la liste des églises ?

11. Y a-t-il des ministères œcuméniques partagés dans la conférence ? (¶207, 208)

a) Église fédérée

Numéro attribué par GCFA	Nom	District	Autre(s) dénomination(s)

b) Église unioniste

Numéro attribué par GCFA	Nom	District	Autre(s) dénomination(s)

c) Église fusionnée

Numéro attribué par GCFA	Nom	District	Autre(s) dénomination(s)

d) Paroisse jumelée

Numéro attribué par GCFA	Nom	District	Autre(s) dénomination(s)

12. Quels changements ont été apportés aux limites des districts et aux limites des circuits ? Veuillez indiquer le numéro attribué par GCFA à côté du nom de l'église.

DEUXIÈME PARTIE – CONCERNANT LES MEMBRES DU CLERGÉ ORDONNÉS ET TITULAIRES D'UNE LICENCE

Remarque : La mention (v) qui suit une question dans cette section signifie que l'action ou l'élection requiert un vote majoritaire de la session du clergé de la conférence annuelle. Si une action requiert plus qu'une simple majorité, la mention (v 2/3) ou (v 3/4) signifie qu'un vote à la majorité des deux tiers ou des trois quarts est requis. Indiquer les accréditations des personnes figurant dans la partie II : FD, FE, PD, PE et AM, le cas échéant.

13. Tous les membres du clergé de la conférence sont-ils irréprochables dans leur vie et leur administration officielle ? (¶¶604.4, 605.7)

14. Qui constitue :

- a) Le comité pour l'examen administratif (¶636) (v)
- b) La commission des relations du conseil du ministère ordonné au sein de la conférence (¶635.1d)
- c) La commission d'enquête (¶2703)

15. Qui sont les candidats titulaires d'un certificat ? (¶¶310, 313, 314) (REMARQUE : Toute personne souhaitant devenir LP [*pasteur local*], PE [*ancien probatoire*] ou PD [*diacre probatoire*] doit d'abord devenir un candidat titulaire d'un certificat).

- a) Qui sont actuellement candidats à l'ordination ou à exercer un ministère selon une licence.

Nom	District	Date du certificat	Dernier renouvellement du certificat

- b) Qui ont vu leur candidature au ministère ordonné ou à exercer un ministère selon une licence acceptée par une commission de district pour le ministère ordonné dans une autre conférence annuelle (indiquer le nom de la conférence qui a accepté la candidature).

Nom	Conférence d'accueil	Date de la remise du certificat d'origine	Date d'acceptation par un district dans une autre conférence

- c) Qui ont été éliminés en tant que candidats confirmés à un ministère ordonné ou sous licence.

Nom	District	Date du certificat	Date du licenciement

(Remarque : Une fois qu'un candidat est nommé FL [*pasteur local à temps plein*] ou PL [*pasteur local à temps partiel*], il n'est plus inscrit sur la liste des candidats confirmés (sauf la première année où le candidat est affecté et où il doit être inscrit sur la liste 15 et sur la liste 16 ou 17). Les étudiants nommés pasteurs locaux (LP) (¶318.3) sont les seules personnes autorisées à figurer sur la liste des candidats d'une conférence tout en étant inscrits comme LP dans une autre conférence. Le paragraphe 318.3 stipule que les étudiants nommés pasteurs locaux peuvent servir à temps plein ou à temps partiel).

16. Qui ont terminé les études en vue de l'obtention de leur licence de pasteur local, qui sont approuvés, mais qui ne sont pas encore affectés. (¶315) – Indiquez pour chaque personne l'année où la licence a été approuvée : (3/4v)

Nom	District	Année d'obtention de la licence approuvée	Cours complétés des cours de conférences	Date du dernier renouvellement

17. Qui sont approuvés et affectés en tant que : (Indiquer pour chaque personne la première année d'obtention de la licence. Indiquer les progrès accomplis par chacun dans le cadre du cours des conférences ou le nom du séminaire/école de théologie auquel il est inscrit. Indiquer par un astérisque ceux qui ont achevé le cycle d'études de cinq ans ou la maîtrise en théologie (M.Div.). (¶319.4) Veuillez prendre note que les personnes figurant sur cette liste doivent recevoir une affectation épiscopale. (3/4 v)

- a) Pasteurs locaux à temps plein (¶318.1)

Nom	District	Octroi de la licence pour la première année	Cours des conférences/Cours complétés	Date du dernier renouvellement

- b) Pasteurs locaux à temps partiel (¶318.2) (fraction du temps plein par tranches d'un quart)

Nom	District	Octroi de la licence pour la première année	Fraction du temps à servir	Cours des conférences/Cours complétés	Date du dernier renouvellement

- c) Étudiants d'autres conférences annuelles ou dénominations exerçant la fonction de pasteur local et inscrits dans une école de théologie figurant sur la liste du Sénat universitaire. (¶318.3,4)

Nom	Octroi de la licence pour la première année	Séminaire/école de théologie	Conférence d'origine

- d) Étudiants qui ont été approuvés comme candidats dans votre conférence annuelle et qui servent comme pasteurs locaux dans une autre conférence annuelle tout en étant inscrits dans une école de théologie figurant sur la liste du Sénat universitaire. (¶318.3)

Nom	Conférence de service	Inscription au séminaire/école de théologie

- e) Personnes exerçant la fonction de pasteur local et cherchant à être réadmisses en tant que membres de la conférence (¶365.4, 367, 368.3) (Si la personne ne fait pas partie de cette conférence, indiquer le nom de la conférence dans laquelle elle travaille.)

Nom	Conférence de service	Cours des conférences / Séminaire/école de théologie

- f) Qui bénéficient d'une prolongation annuelle au-delà de la durée prescrite pour l'achèvement du cours des conférences, conformément aux recommandations du DCOM [*Commission du District du ministère ordonné*] et du BOM [*Conseil du ministère ordonné*]. (¶319.3) (v)?

Temps plein

Nom	Année d'obtention de la licence	Cours complétés des cours de conférences

Temps partiel

Nom	Année d'obtention de la licence	Cours complétés des cours de conférences

g) Pasteurs locaux retraités sous affectation

Nom	District	Octroi de la licence pour la première année	Fraction du temps à servir	Cours complétés des cours de conférences	Date du dernier renouvellement

18. Qui ont été licenciés en tant que pasteurs locaux (¶320.1)

Nom	Date du licenciement

19. Qui ont été réintégrés comme pasteurs locaux (¶320.4) (v)

Nom	Années d'études de cours des conférences

20. Quels ministres ordonnés ou membres probatoires d'autres conférences annuelles ou de dénominations méthodistes sont autorisés à être affectés à la conférence annuelle tout en conservant leur appartenance à leur conférence ou à leur dénomination ? (¶¶331.8, 346.1) Indiquez le noms des membres par ordre alphabétique ; indiquez la conférence annuelle ou la dénomination dont ils sont membres. Indiquez leurs qualifications.

a) Conférences annuelles

Nom	Statut et Ordre du clergé	Conférence d'origine	Année où le service dans votre conférence annuelle a commencé

b) Autres dénominations méthodistes

Nom	Statut et Ordre du clergé	Dénomination	Année où le service dans votre conférence annuelle a commencé

21. Quels sont les membres du clergé de bonne réputation dans d'autres dénominations chrétiennes qui ont été approuvés pour servir des affectations ou des ministères œcuméniques dans les limites de la Conférence annuelle tout en conservant leur affiliation dénominationnelle ? (¶¶331.8, 346.2) (v) Désignez par un astérisque ceux qui ont obtenu le droit de vote au sein de la conférence annuelle. Indiquez leur accréditation.

Nom	Statut et Ordre du clergé	Dénomination	Année où le service dans votre conférence annuelle a commencé

22. Qui sont les membres affiliés : Indiquez le nom des membres par ordre alphabétique. Indiquez le nom de la conférence annuelle ou de la dénomination dans laquelle ils sont affiliés.

a) Avec droit de vote (¶586.4b) (v)

Nom	Membre de la conférence ou dénomination	Première année d'affiliation

b) Sans droit de vote (¶¶334.5, 344.4) (v 2/3)

Nom	Membre de la conférence ou dénomination	Première année d'affiliation

REMARQUE : Si votre conférence a admis ou ordonné des personnes par courtoisie pour une autre conférence, indiquez le nom de ces personnes à la question 36 seulement. Si des personnes ont été admises ou ordonnées par une autre conférence annuelle par courtoisie pour votre conférence, indiquez le nom de ces personnes aux questions 23 à 35, selon le cas, en précisant la date et le nom de la conférence qui les a accueillies.

23. Qui sont élus en tant que membres associés ¶322 (3/4v) Indiquer les noms par ordre alphabétique - voir la remarque précédant la question 23 :

Nom

24. Qui sont les membres probatoires **élus** et quel séminaire/école de théologie fréquentent-ils, s'ils poursuivent leurs études ? (conformément aux ¶¶322.4, 324, 325)

a) Diacres probatoires en vertu des dispositions des ¶¶324.4a, c ou ¶324.5(3/4v)

Nom	Séminaire/école de théologie

b) Anciens probatoires en vertu des dispositions des ¶¶324.4a, b ou ¶324.6 (3/4v); ¶322.4 (v 3/4)

Nom	Séminaire/école de théologie

25. Qui sont **maintenus** comme membres probatoires, en quelle année ont-ils été admis en tant que membres probatoires, et quel séminaire/école de théologie fréquentent-ils, s'ils poursuivent leurs études ? (¶326, ¶327 v)

a) En préparation à l'ordination en tant que diacre ou ancien (¶326)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Année	Séminaire/école de théologie

b) Diacres probatoires qui sont devenus anciens probatoires (v)

Nom	Année d'adhésion initiale

c) Anciens probatoires qui sont devenus diacres probatoires (v) (Indiquez l'année)

Nom	Année d'adhésion initiale

d) Membres probatoires transférés d'autres conférences ou dénominations (¶347.1) (v)

Nom	Statut et Ordre	Année d'adhésion	Conférence ou

	du clergé	initiale	dénomination précédente

26. Quels sont les membres du clergé ordonnés qui ont été reçus en provenance d'autres dénominations chrétiennes ? (¶347.3). Indiquez les noms par ordre alphabétique – voir la remarque précédant la question 23.

- a) En tant que membres probatoires (¶347.3c) (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date Reçu	Ancienne dénomination

- b) En tant que pasteurs locaux (¶347.3) (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date Reçu	Ancienne dénomination

27. Quels membres du clergé ordonné, issus d'autres dénominations chrétiennes, ont vu leurs ordres reconnus ? (¶348)

- a) Nom

Nom	Statut et Ordre du clergé	Dénomination précédente

28. Qui sont élus en tant que membres de plein droit (Indiquez les noms par ordre alphabétique – voir la remarque précédant la question 23. **Toute personne figurant à cette question doit également figurer quelque part aux questions 29-30 ou 32, à moins que les ordres du clergé d'une autre dénomination n'aient été reconnus à la question 27 au cours d'une année précédente).** (v 3/4) :

- a) Diacres

Nom

- b) Anciens

Nom

29. Qui sont ordonnés diacres et quel séminaire/école de théologie a délivré leur diplôme. Si leur maîtrise n'a pas été délivrée par un séminaire/école de théologie, où ont-ils suivi les études théologiques supérieures de base : Indiquez les noms par ordre alphabétique – voir la remarque précédant la question 23.

- a) Après l'adhésion probatoire (¶330) (v 3/4)

Nom	Séminaire/école de théologie

- b) Transfert d'un ancien (¶309) (v 3/4)

Nom	Séminaire/école de théologie

30. Qui sont les anciens ordonnés et quel est le séminaire/école de théologie qui leur a délivré leur diplôme ?

- a) Après l'adhésion probatoire (¶335) (v 3/4)

Nom	Séminaire/école de théologie

- b) Transfert d'un diacre (¶309) (v 3/4)

Nom	Séminaire/école de théologie

31. Quels membres probatoires, précédemment licenciés, sont réadmis ? (¶364) (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Année précédemment licencié

32. Qui sont réadmis (¶365-367 [v], ¶368 [v 2/3]):

Nom	Statut et Ordre du clergé	Ordre précédent

33. Qui sont réintégrés en activité après un départ volontaire à la retraite (¶357.7): (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Année de départ à la retraite

34. Qui ont été reçus dans le cadre d'un transfert en provenance d'autres conférences annuelles de l'Église Méthodiste Unie (¶347.1, 416.5, 635.2n) Indiquez les noms par ordre alphabétique. Indiquez les qualifications. Voir la remarque précédant la question 27 : (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Conférence précédente	Date du transfert

35. Qui ont été transférés en provenance d'autres dénominations méthodistes (¶347.2) Indiquez les noms par ordre alphabétique. Indiquez les qualifications.

Nom	Statut et Ordre du clergé	Dénomination méthodiste précédente	Date du transfert

36. Qui ont été ordonnés par courtoisie pour d'autres conférences, après avoir été élus par l'autre conférence. Voir la remarque précédant la question 23. Ces élections ou ordinations de courtoisie ne nécessitent pas le transfert de la qualité de membre de la conférence.

a) Diacres

Nom	Conférence dont il/elle est membre

b) Anciens

Nom	Conférence dont il/elle est membre

37. Qui ont été transférés dans d'autres conférences annuelles de l'Église Méthodiste Unie (¶416.5) Indiquez les noms par ordre alphabétique. Indiquez les qualifications. Voir la remarque précédant la question 23.

Nom	Statut et Ordre du clergé	Nouvelle Conférence	Date du transfert

38. Qui ne sont pas retenus comme membres probatoires (¶327) (v).

a) À l'expiration d'un délai de huit ans (¶327)

Nom	Statut et Ordre du clergé

b) Par retrait volontaire (¶327.6) (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé

c) Par cessation involontaire (¶327.6) (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé

d) En atteignant l'âge de la retraite obligatoire (¶327.7)

Nom	Statut et Ordre du clergé

39. Qui sont en localisation

a) Qui a été accordé une localisation honorable (¶358.1)

(1) Cette année (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Adhésion à la conférence de circuit	Date d'entrée en vigueur

(2) Antérieurement

Nom	Année de l'octroi initial	Statut et Ordre du clergé	Adhésion à la conférence de circuit	Année du rapport le plus récent

b) Qui ont été affectés pasteurs locaux par intérim lorsqu'ils avaient été accordés une localisation honorable (¶358.2). Indiquez la date et l'affectation.

Nom	Affectation	Année de l'octroi initial de la localisation

c) Qui a été affecté à une localisation administrative ? (¶359)

(1) Cette année (v)

Nom	Date d'entrée en vigueur	Adhésion à la conférence de circuit

(2) Localisation administrative par intérim (v)

Nom	Date d'entrée en vigueur	Adhésion à la conférence de circuit

(3) Antérieurement

Nom	Année de l'octroi initial	Adhésion à la conférence de circuit	Année du rapport le plus récent

40. Qui ont obtenu le statut de localisation honorable-retraité (¶358.3):

a) Cette année (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Année de l'octroi initial de localisation	Adhésion à la conférence de circuit

--	--	--	--

b) Antérieurement

Nom	Statut et Ordre du clergé	Année de l'octroi initial de localisation	Adhésion à la conférence de circuit

41. Qui ont perdu leur statut de localisation honorable ainsi que leurs ordres (¶358.2) (v)

Nom	Date d'entrée en vigueur	Statut et Ordre du clergé antérieur

42. Qui ont perdu leur qualité de membre de la conférence

a) En se retirant pour rejoindre une autre dénomination (¶360.1, .4)

Nom	Date d'entrée en vigueur	Statut et Ordre du clergé précédent	Nouvelle dénomination déclarée

b) En se retirant de la fonction ministérielle ordonnée (¶360.2, .4)

Nom	Date d'entrée en vigueur	Statut et Ordre du clergé antérieur

c) En se retirant dans le cadre d'une plainte ou d'une accusation (¶¶360.3, .4; 2719.2)

Nom	Date d'entrée en vigueur	Statut et Ordre du clergé antérieur

d) Par la résiliation des ordres sur recommandation du conseil du ministère ordonné (¶¶358.2, 359.3) (v)

Nom	Date d'entrée en vigueur	Statut et Ordre du clergé antérieur

e) Dans le cadre d'un procès (¶2713)

Nom	Date d'entrée en vigueur	Statut et Ordre du clergé antérieur

43. Qui ont été suspendus en vertu des dispositions des ¶362.1d, ¶2704.2c ou ¶2711.3 – Indiquez les dates d'entrée en vigueur. Indiquez les qualifications.

Nom	Date d'entrée en vigueur	Statut et Ordre du clergé antérieur

44. Décédés (Indiquez les noms par ordre alphabétique.)

a) Quels sont les membres associés décédés au cours de l'année ?

Actif :

Nom	Date de naissance	Date du décès

Retraité :

Nom	Date de naissance	Date du décès

b) Quels sont les membres probatoires décédés au cours de l'année ? - Indiquez les qualifications.

Actif :

Nom	Date de naissance	Date du décès

Retraité :

Nom	Date de naissance	Date du décès

c) Quels sont les anciens décédés au cours de l'année ?

Actif :

Nom	Date de naissance	Date du décès

Retraité :

Nom	Date de naissance	Date du décès

d) Quels sont les diacres décédés au cours de l'année ?

Actif :

Nom	Date de naissance	Date du décès

Retraité :

Nom	Date de naissance	Date du décès

e) Quels sont les pasteurs locaux décédés au cours de l'année ?

Actif :

Nom	Date de naissance	Date du décès

Retraité :

Nom	Date de naissance	Date du décès

45. Quels sont les membres probatoires ou ordonnés (anciens et diacres) qui ont été affectés dans d'autres conférences annuelles de l'Église Méthodiste Unie tout en restant membres de cette conférence annuelle ? (¶¶331.8, 346.1)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Conférence où ils ont été affectés	Affectation

46. Qui sont les membres probatoires, ordonnés ou associés en congé et depuis combien d'années consécutives chacun d'entre eux est-il dans cette situation ? (¶353) Indiquez les qualifications. Enregistrez la conférence de circuit dont ils sont membres.

a) Congé volontaire

(1) À titre personnel, 5 ans ou moins (¶353.2a 3) (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date d'entrée en vigueur	Conférence de circuit

(2) À titre personnel, plus de 5 ans (¶353.2a 3) (v 2/3)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date d'entrée en vigueur	Conférence de circuit

(3) Problèmes de famille, 5 ans ou moins (¶353.2b 3) (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date d'entrée en vigueur	Conférence de circuit

(4) Problèmes de famille, plus de 5 ans (¶353.2b 3) (v 2/3)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date d'entrée en vigueur	Conférence de circuit

(5) Transition (¶353.2c)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date d'entrée en vigueur	Conférence de circuit

b) Congé involontaire

(1) Congé involontaire (¶354) (v 2/3)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date d'entrée en vigueur	Conférence de circuit

(2) Congé involontaire par intérim (Décision du Conseil Judiciaire (JCD) 1355) (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date d'entrée en vigueur	Conférence de circuit

47. Qui ont été autorisés à prendre un congé sabbatique (¶351) (v)

Nom	Statut et Ordre	Date d'entrée en vigueur	Conférence de circuit

	du clergé		

48. Qui ont été autorisés à prendre un congé de maladie en raison d'une condition médicale ou handicapante (¶356) (v)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date d'entrée en vigueur	Conférence de circuit

49. Quels sont les membres de plein droit qui ont été mis à la retraite ? (¶357): **Indiquez** les noms par ordre alphabétique. – Si la retraite est prise dans l'intervalle entre les sessions de la conférence (¶357.2d), indiquez la date d'entrée en vigueur de la retraite. (**Conformément au ¶357.1, aucun vote n'est requis ; conformément au ¶357.2, v ; conformément au ¶357.3, v 2/3**)

Diacres

- a) Cette année

Nom	Date d'entrée en vigueur

- b) Antérieurement

Nom	Date d'entrée en vigueur

Anciens

- c) Cette année

Nom	Date d'entrée en vigueur

- d) Antérieurement

Nom	Date d'entrée en vigueur

50. Quels sont les membres associés qui ont été mis à la retraite ? (¶357): (Indiquez les noms par ordre alphabétique. Si la retraite est prise dans l'intervalle entre les sessions de la conférence (¶357.2d), indiquez la date d'entrée en vigueur de la retraite.) (**Conformément au ¶357.1, aucun vote n'est requis ; conformément au ¶357.2, v ; conformément ¶357.3, v 2/3**)

- a) Cette année

Nom	Date d'entrée en vigueur

- b) Antérieurement

Nom	Date d'entrée en vigueur

51. Qui ont été reconnus en tant que pasteurs locaux à la retraite (¶320.5) :

- a) Cette année

Nom	Date d'entrée en vigueur

b) Antérieurement

Nom	Date d'entrée en vigueur

52. Quel est le nombre de membres du clergé de la conférence annuelle ?

a) Par catégorie d'affectation et par relation avec la conférence

REMARQUES :

- (1) Le cas échéant, le numéro des questions de ce formulaire correspondant à chaque catégorie a été placé entre parenthèses après le titre de la catégorie. Lorsque ces numéros de questions apparaissent, le nombre indiqué dans cette catégorie doit correspondre au nombre de noms indiqués dans les questions correspondantes.
- (2) Pour les trois catégories d'affectations à des ministères spécifiques, veuillez indiquer ce qui suit :
 ¶344.1a, c) : le nombre de membres du clergé, y compris les surintendants de district, affectés à des organismes connexionnels de l'Église Méthodiste Unie ou à des agences œcuméniques.
 ¶344.1b) : le nombre de membres du clergé affectés à des ministères spécifiques, après approbation par la division des aumôniers et des ministères connexes du Conseil Général de l'Enseignement Supérieur et du Ministère.
 ¶344.1d) : le nombre de membres du clergé affectés à d'autres ministères officiels, confirmés par un vote des deux tiers de la conférence annuelle.

Remarque : Indiquez le nom des personnes exerçant un ministère spécifique dans une seule catégorie.

Pour une description plus détaillée de ces catégories d'affectation, voir les paragraphes disciplinaires indiqués.

Remarque : Les personnes approuvées pour servir en tant que pasteur local, mais qui ne sont pas actuellement affectées, ne sont pas comptées comme membres du clergé de la conférence.

Catégories	Diacres de plein droit	Anciens de plein droit	Diacres probatoires	Anciens probatoires	Membres associés & membres affiliés avec droit de vote	Pasteurs locaux à temps plein	Pasteurs locaux à temps partiel
Les pasteurs et les diacres dont la fonction principale est de servir une église locale (¶331.1c, 339) (74)							
Diacres (de plein droit et probatoires) servant au-delà de l'église locale (¶331.1a, b) (77a, b)	XXXXX XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX XXXXX		XXXXX XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX XXXXX
Affectations à des ministères spécifiques (¶316.1; 344.1a, c) (76a)	XXXXX XXXXX XXXXX		XXXXX XXXXX XXXXX				
Affectations à des ministères spécifiques (¶316.1; 344.1b) (76b)	XXXXX XXXXX XXXXX		XXXXX XXXXX XXXXX				
Affectations à des ministères spécifiques (¶316.1; 344.1d) (76c)	XXXXX XXXXX XXXXX		XXXXX XXXXX XXXXX				
Affectations pour suivre des études (¶331.3) (79)						XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX
Affectations à d'autres conférences annuelles (49)						XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX
En congé (50a1, a2)						XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX
En congé familial (50a3, a4)						XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX
En congé sabbatique (51)						XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX
En congé médical (52)							
En congé de transition (50a5)						XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX
Retraité (53, 54, 55)						XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX
Nombre total, Membres du clergé							
Grand Total, Tous les membres du clergé de la conférence							

b) Par identité sexuelle et raciale/ethnique REMARQUE : Voir les instructions relatives à la rubrique 57 pour les lignes directrices visant à faciliter le décompte de l'identification raciale/ethnique.

Données démographiques des membres du clergé																					
Catégories	Diacres de plein droit			Anciens de plein droit			Diacres probatoires			Anciens probatoires			Membres associés & membres affiliés avec droit de vote			Pasteurs locaux à temps plein			Pasteurs locaux à temps partiel		
	Homm es	Femm es	Non binair es	Homm es	Femm es	Non binair es	Homm es	Femm es	Non binair es	Homm es	Femm es	Non binair es	Homm es	Femm es	Non binair es	Homm es	Femm es	Non binair es	Homm es	Femm es	Non binair es
Asiatique																					
Noir																					
Hispanique																					
Amérindien																					
Insulaire du Pacifique																					
Blanc																					
Multiracial																					
Grand total, Tous les membres du clergé de la conférence *																					

TROISIÈME PARTIE – ACCRÉDITATION DANS LE CADRE D'UN MINISTÈRE SPÉCIALISÉ

Remarque : Indiquer les qualifications des personnes dans la troisième partie : FD [diacre de plein droit], FE [ancien de plein droit], PD [diacre probatoire], PE [ancien probatoire], AM [membre associé], FL [pasteur local à temps plein], PL [pasteur local à temps partiel], et LM [ministre laïc titulaire d'un certificat].

53. Qui sont les candidats en cours d'accréditation pour un ministère spécialisé ?

Nom	Statut et Ordre du clergé / Membre laïc	Ministère spécialisé

54. Qui est accrédité pour un ministère spécialisé – Indiquez les domaines de ministère spécialisé.

Nom	Statut et Ordre du clergé / Membre laïc	Ministère spécialisé

55. Qui sont transférés d'une autre conférence en tant que personnes accréditées pour un ministère spécialisé

Nom	Statut et Ordre du clergé / Membre laïc	Ministère spécialisé	Conférence ayant envoyé ce membre

56. Qui sont transférés à une autre conférence en tant que personnes accréditées pour un ministère spécialisé

Nom	Statut et Ordre du clergé / Membre laïc	Ministère spécialisé	Conférence d'accueil

57. Qui ont été retirés de la liste des personnes accréditées pour un ministère spécialisé

Nom	Statut et Ordre du clergé / Membre laïc	Ministère spécialisé

QUATRIÈME PARTIE – MEMBRES LAÏCS AFFECTÉS

58. Qui sont les membres laïcs servant au sein de votre conférence annuelle.

a) Ministres laïcs titulaires d'un certificat (¶268, et 666.10) (Indiquez les noms par ordre alphabétique, par district)

Nom	District	Date du certificat	Dernier renouvellement de certificat

b) Suppléant laïc affecté temporairement par le surintendant de district (DS) (SY - SUPPLÉANT / EMBAUCHÉ / AFFECTÉ)

Nom	District	Première année d'affectation	Fraction de temps à servir	Cours complétés des cours de conférences	Dernière date de renouvellement

CINQUIÈME PARTIE – MINISTRES DIACONAUX

(Les numéros de paragraphes des questions 64 à 71 se réfèrent au Livre de Discipline de 1992)

59. Qui sont transférés d'une autre conférence en tant que ministres diaconaux (¶312)

Nom	Conférence annuelle précédente	Date

60. Qui sont transférés à une autre conférence en tant que ministres diaconaux (¶312)

Nom	Conférence annuelle précédente	Date

61. Qui ont vu leur relation avec la conférence en tant que ministres diaconaux résiliée par une décision de la conférence annuelle (¶313.3) (Conformément au ¶313.3a, aucun vote ; conformément au ¶313.3b, v 2/3)

Nom	Date d'entrée en vigueur

62. Quels sont les ministres diaconaux décédés au cours de l'année ?

a) Actif :

Nom	Date de naissance	Date du décès

b) Retraité :

Nom	Date de naissance	Date du décès

63. Quels sont les ministres diaconaux qui ont été accordés des congés en vertu du paragraphe 313.1a, c, d) (invalidité, études, congé sabbatique ou congé pour raisons personnelles) : (v)

Nom	Type de congé	Date de l'octroi initial

64. Quels sont les ministres diaconaux qui ont été accordés un congé prolongé ? (¶313.1e) :

Nom	Date de l'octroi initial

65. Qui ont été réintégrés en activité à l'issue d'un congé prolongé (¶313.1e) (v)

Nom	Date de l'octroi initial

66. Qui ont pris leur retraite à la Conférence annuelle en tant que ministres diaconaux (¶313.2) : (Conformément au ¶313.2b, v 2/3)

a) Cette année

Nom	Date d'entrée en vigueur

b) Antérieurement

Nom	Date d'entrée en vigueur

SIXIÈME PARTIE – AFFECTATIONS ET CONCLUSION DES AFFAIRES

67. Qui sont approuvés pour un service à temps partiel

- a) Quels sont les membres associés et les anciens (de plein droit et probatoires) dont l'affectation est approuvée pour un service inférieur à temps plein ? Quel est le nombre total d'années pour lesquelles une telle approbation a été accordée à chacun, et pour quelle fraction de service à temps plein (par tranches d'un quart, d'une moitié ou de trois quarts) l'approbation a-t-elle été accordée ? (¶338.2, 342.2, 1506) (v 2/3, après 8 ans v 3/4):

Nom	Affectation	Fraction du service à temps plein

- b) Quels diacres de plein droit et diacres probatoires sont approuvés pour une affectation à un service inférieur à temps plein ? (¶331.7)

Nom	Affectation	Fraction du service à temps plein

68. Qui ont été affectés en tant que pasteurs par intérim en vertu des dispositions du ¶338.3 depuis la dernière session de la conférence annuelle, et pour quelle durée

Nom	Affectation	Date d'entrée en fonction	Date de la fin du mandat

69. Quels sont les anciens, les diacres (de plein droit et probatoires), les membres associés, les pasteurs locaux et les pasteurs suppléants qui ont été affectés au ministère dans le cadre d'une église locale et où ont-ils été affectés pour l'année à venir (joindre une liste).

70. Quels changements ont été apportés aux affectations depuis la dernière session de la conférence annuelle (joindre la liste. Indiquez et identifiez les affectations au-delà de l'église locale (diacres) et les affectations aux ministères spécifiques (anciens). Indiquez les dates d'entrée en vigueur de tous les changements).

71. Quels sont les anciens (membres de plein droit et membres probatoires), les membres associés et les pasteurs locaux qui sont affectés à des ministères spécifiques pour l'année à venir (joindre une liste) ?

- a) Au sein des organismes connexionnels du méthodisme uni (¶344.1a, c)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date d'entrée en vigueur	Affectation au ministère spécifique	Conférence de circuit

- b) À des ministères approuvés par le Conseil de l'Enseignement Supérieur et du Ministère (344.1b)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date d'entrée en vigueur	Affectation au ministère spécifique	Conférence de circuit

- c) À d'autres ministères officiels en vertu des dispositions du ¶344.1d (v 2/3)

Nom	Statut et Ordre du	Date d'entrée en vigueur	Affectation au ministère spécifique	Conférence de circuit

	clergé			

72. Qui sont affectés à la fonction de diacre (de plein droit et probatoire) au sein de l'église locale pour l'année à venir (joindre la liste).

a) Par l'intermédiaire d'agences non méthodistes unies et dans des contextes au-delà de l'église locale (¶331.1a)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date d'entrée en vigueur	Affectation au ministère spécifique	Conférence de circuit

b) Par l'intermédiaire d'agences ou d'écoles associées à l'Église Méthodiste Unie dans le cadre des organismes connexionnels de l'Église Méthodiste Unie. (¶331.1b)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Date d'entrée en vigueur	Affectation au ministère spécifique	Conférence de circuit

73. Qui sont affectés à poursuivre des études (¶416.6) (Indiquez les noms par ordre alphabétique de toutes les personnes dont la fonction primaire est de fréquenter un établissement d'enseignement supérieur.)

Nom	Statut et Ordre du clergé	Nom de l'école

74. Où sont affectés les ministres diaconaux pour l'année à venir ? (¶310) [Discipline de 1992] (Joindre la liste)

75. Quelles sont les autres annotations personnelles à faire (inclure des sujets tels que les changements dans le crédit de pension (¶1506.5), les corrections ou les ajouts aux sujets rapportés dans le formulaire des « Activités de la Conférence Annuelle » [(BAC) Business of the Annual Conference] des années précédentes, et les changements de nom légal des membres du clergé et des ministres diaconaux).

76. Lieu et date de la prochaine session de la conférence (¶603.2, 3)